

**Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

**Amiens, le 4 août 2016**

Reçu n° SIEP du Santerre

In : 09 AOUT 2016

MONSIEUR LE PRESIDENT  
SANTERRE SIEP  
BUREAU DDE  
1 RUE D'ASSEL  
80170 ROSIERES EN SANTERRE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :  
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

**SANTERRE SAEP**

---	Type	Code	Nom		Prélevé le : mercredi 20 juillet 2016 à 12h11
Prélèvement		00078313			par : VINCENT DELATTRE - LDAR
Unité de gestion		0089	SANTERRE SAEP		Type visite : D1
Installation	UDI	000657	CAIX-GUILLAUCOURT UDI		
Point de surveillance	S	0000001187	CENTRE BOURG		
Localisation exacte			MR MICHAUX 15 RUE DU MARAIS		
Commune			IGNAUCOURT		

**Analyse laboratoire**

**Résultats**

**Limites de qualité**

**Références de qualité**

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET RECHERCHE DE L' AISNE, BELLEU 0203

Type de l'analyse : PCLAT

Code SISE de l'analyse : 00078429

Référence laboratoire : H\_CS16.2284.9

**Résultats**

**Limites de qualité**

**Références de qualité**

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

**DIVERS MINERAUX**

Perchlorate

5,9 µg/L

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00078313)**

L'analyse a révélé la présence de perchlorate dans une concentration comprise entre une valeur strictement supérieure à 4µg/l et une valeur inférieure ou égale à 15µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

Pour le Directeur Général  
L'Ingénieur du Génie Sanitaire



Jérôme Veyret